

# COMPTES ANNUELS

## Bilan actif

	Brut	Amort. &	Net au	Net au
		Dépréciations	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	83 383	71 295	12 088	3 308
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	80 000	-	80 000	80 000
Constructions	899 802	134 111	765 691	795 771
Installations techniques, matériels et outillages industriels	46 080	7 380	38 700	33 994
Autres immobilisations corporelles	1 431 451	634 010	797 441	783 542
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Biens reçus par legs ou donations</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	72 000	-	72 000	72 000
Autres titres immobilisés	3 666	-	3 666	3 666
Prêts	40 000	-	40 000	50 000
Autres	755	-	755	3 300
<b>Total I</b>	<b>2 657 138</b>	<b>846 796</b>	<b>1 810 342</b>	<b>1 825 582</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	63 038	-	63 038	11 586
Avances et acomptes versés sur commandes	15 683	-	15 683	18 057
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	1 589 044	10 558	1 578 486	1 658 980
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres créances	832 167	155 790	676 377	1 011 111
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	4 581 030	-	4 581 030	3 661 613
Charges constatés d'avance	585 160	-	585 160	505 161
<b>Total II</b>	<b>7 666 121</b>	<b>166 348</b>	<b>7 499 773</b>	<b>6 866 508</b>
Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-
Ecarts de conversion - Actif (V)	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>10 323 259</b>	<b>1 013 144</b>	<b>9 310 115</b>	<b>8 692 090</b>

## Bilan passif

	Net au	Net au
	31/12/2020	31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie	-	-
Fonds statutaires	-	-
Dotations non consommables	-	-
Autres fonds propres sans droit de reprise	-	-
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	-	23 551
Autres fonds propres avec droit de reprise	857 797	766 111
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projets de l'entité	1 615 634	1 524 862
Autres réserves	138 576	438 188
Report à nouveau	374 415	217 108
Excédent ou déficit de l'exercice	541 951	163 017
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>3 528 373</b>	<b>2 806 803</b>
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	263 642	371 780
Provisions réglementées	-	-
<b>Total I</b>	<b>3 792 015</b>	<b>3 178 583</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	194 416	133 803
<b>Total II</b>	<b>194 416</b>	<b>133 803</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	54 182	54 182
Provisions pour charges	257 736	287 573
<b>Total III</b>	<b>311 918</b>	<b>341 755</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	798 203	861 230
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	789 263	697 879
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 306 343	1 030 417
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	1 953 831	2 261 674
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	164 126	186 749
<b>Total IV</b>	<b>5 011 766</b>	<b>5 037 949</b>
Ecarts de conversion passif (V)	-	-
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>9 310 115</b>	<b>8 692 090</b>

## Compte de résultat

	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	1 744 695	1 824 912
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	-	-
Dont ventes de dons en nature	-	-
Ventes de prestations de services	80 479	63 475
Dont parrainages	-	-
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	6 639 104	6 339 787
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dont Dons manuels	-	-
Dont Mécénats	-	-
Dont Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	-	-
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	2 342 508	1 984 637
Utilisation des fonds dédiés	37 180	-
Autres produits	321	18
<b>Total I</b>	<b>10 844 288</b>	<b>10 212 828</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	-	-
Variation des stocks	49 028	6 112
Autres achats et charges externes	4 072 424	4 039 254
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	458 627	455 301
Salaires et traitements	4 143 600	4 144 673
Charges sociales	1 456 221	1 512 572
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	181 491	146 896
Dotations aux provisions	496	83 783
Reports en fonds dédiés	53 273	-
Autres charges	131	277
<b>Total II</b>	<b>10 317 235</b>	<b>10 388 869</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>527 053</b>	<b>- 176 041</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - produits		55 344
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun- charges		30 578
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	1 463	2 632
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
<b>Total III</b>	<b>1 463</b>	<b>2 632</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	15 605	14 555
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
<b>Total IV</b>	<b>15 605</b>	<b>14 555</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>- 14 143</b>	<b>- 11 922</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>512 910</b>	<b>- 187 963</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	1 021	1 437
Sur opérations en capital	29 924	2 202
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
<b>Total V</b>	<b>30 945</b>	<b>3 639</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	45	2 045
Sur opérations en capital	1 859	1 414
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
<b>Total VI</b>	<b>1 904</b>	<b>3 459</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>29 041</b>	<b>181</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
<b>Total des produits (I+III+V+IX)</b>	<b>10 876 695</b>	<b>10 274 443</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)</b>	<b>10 334 744</b>	<b>10 437 460</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>541 951</b>	<b>- 163 017</b>



pour tous, toute la vie, partout

2020

# Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

FEDERATION ADMR DE LA VIENNE

## PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 9.310.115 €
- Total des produits d'exploitation : 10.844.288 €
- Résultat comptable de l'exercice + 541.951 €

L'exercice comptable est d'une durée de 12 mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, l'exercice précédent clos le 31 décembre 2019 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la Fédération arrêté par le Conseil d'Administration de la Fédération en date du 16 mars 2021.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fédération. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

## INFORMATION GENERALES

(Article 431-1 du règlement ANC n° 2018-06)

### 1. Objet social de la Fédération

La Fédération aide, par tous moyens les associations affiliées dans leur gestion statutaire, comptable et administrative.

Elle veille au respect des statuts et du règlement intérieur. Elle coordonne l'action des associations, favorise l'animation du réseau sur son département, veille au développement de la vie associative et au respect de l'intérêt commun.

### 2. Nature et périmètre des activités

Le périmètre des activités de la Fédération comprend :

- Les services mutualisés rendus aux associations
- La gestion du Service de Soins Infirmiers à Domicile ainsi que l'équipe spécialisée alzheimer
- La gestion du service « Famille Gouvernante »
- La gestion du service « TISF »
- La gestion du Centre de Santé Polyvalent de Mauprévoir
- La gestion du Centre de Formation à destination des personnels d'intervention
- La gestion de l'Habitat Inclusif « Espace de l'Auxance » qui a ouvert en septembre 2020

### 3. Moyen mis en œuvre

Dans l'objectif de rationalisation des coûts, la Fédération emploie et coordonne des services techniques communs.

## FAITS MARQUANTS

### 1. Faits marquants de l'exercice

Cet exercice est le premier exercice d'application des règlements ANC n°2018-06 et n°2020-08 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. L'application de ce nouveau règlement s'effectue de manière rétrospective avec un impact à l'ouverture de l'exercice. L'impact concerne les subventions d'investissements.

### 2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes.

Néant.

## PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 1. Réglementation comptable

Les comptes de l'exercice 2020 ont été élaborés dans le respect du principe de prudence et sont présentés conformément aux règles générales applicables résultant :

- Du règlement ANC, du 05 juin 2014, n° 2014-03 et des règlements ultérieurs relatifs au plan comptable général lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement ANC n° 2018-06, du 05 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçantes (abrogeant le règlement n° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations ;
- Du règlement ANC n° 2019-04, du 08 novembre 2019, relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le chapitre II du titre I du livre V du règlement ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

### 2. Dérogations aux principes comptables

Néant

### 3. Informations générales complémentaires

Le résultat consolidé de la fédération, qui inclut :

- le Service de Soins Infirmiers à Domicile et l'équipe spécialisée ALZHEIMER pour + 658.469 €,
- le Centre de Santé Polyvalent de MAUPREVOIR pour -108.050 €,
- l'activité gouvernante pour -13.950 €,
- l'activité TISF pour + 1.551 €,
- les prestations administratives fédérales pour -10.639 €,
- l'installation de la téléassistance et les frais de gestion mandataire pour -1.366 €,
- le Centre de Formation pour +1.414 €
- et l'Espace de l'Auxance pour +14.522 €.

présente un excédent global de 541.951 €.

Cet excédent résulte principalement de l'excédent du SSIAD s'expliquant par :

- La dérogation de facturation des soins des infirmiers libéraux, sur la période du 12 mars au 10 juin, cette mesure représente 259.000 € d'économie.
- Le taux de remplissage relativement faible en lien avec les arrêts temporaires de prise en charge dû à la crise sanitaire.
- Les difficultés de recrutement et la fidélisation des salariés du fait d'un Ségur de la Santé non applicable à notre secteur d'activité.

Compte-tenu des dépenses de fonctionnement de l'association ABRI rattachées au résultat de la Fédération, le Conseil d'Administration du 16 mars 2021 a validé l'affectation du résultat comme suit :

- -29.381 € puisés dans le Fonds de Solidarité
- 658 469 € placés sous contrôle du tiers financeur l'Agence Régionale de Santé
- -108 050 € affectés au report à nouveau du centre de santé polyvalent
- + 1 414 € affectés dans les réserves du centre de formation
- + 4.977 € affectés dans les réserves de la fédération
- ET + 14.522 € affectés dans les réserves de l'espace de l'Auxance.

### 4. Principales méthodes retenues

**A- Méthodes d'évaluations, d'amortissements et de dépréciations de l'actif immobilisé** (article 833-3 du rgt ANC 2014-03)

#### 1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et leur amortissement est calculé en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Le mode et la durée d'amortissement par catégorie d'immobilisations se résument comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Mode</u>	<u>Durée</u>
- Constructions	Linéaire	50 ans
- Façade	Linéaire	30 ans
- Chauffage Electricité	Linéaire	20 ans
- Installations générales agencement	Linéaire	15 ans
- Logiciels et licences	Linéaire	2 et 3 ans
- Matériel de bureau informatique	Linéaire	3 à 5 ans
- Mobilier	Linéaire	10 ans
- Matériel de transport	Linéaire	5 ans
	=====	=====

## **2. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport le cas échéant et concernent d'une part des participations se rapportant aux sociétés du Groupe et d'autre part des prêts consentis aux adhérents de l'Union nationale.

Lorsque la valeur d'usage ou la valeur du marché, fondée sur des critères prenant en compte différents éléments d'appréciation, est inférieure à la valeur inscrite à l'entrée au bilan, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **B- Précisions sur certains postes de l'actif immobilisé**

(article 833-5 du rgt ANC 2014-03)

Néant

### **C- Méthodes d'évaluation et de dépréciation de l'actif circulant**

(article 834-6 du rgt ANC 2014-03)

#### **1. Stocks**

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **2. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **D- Fonds propres**

### **1. Présentation des fonds propres**

Conformément à l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04, l'activité sociale et médico-sociale est présentée distinctement dans une subdivision spécifique des postes suivants :

- Réserves
- Report à nouveau
- Excédent ou déficit de l'exercice.

Ce tableau est présenté au chapitre « Informations relatives aux postes du bilan » section « fonds propres ».

### **2. Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

**Les modifications induites en 2020 par les nouveaux règlements comptables pour ce qui concerne les subventions inscrites préalablement en fonds associatifs sans droit de reprise ou avec droit de reprise sont exposées au chapitre « Changement de réglementation comptable » de l'annexe.**

## **E- Fonds dédiés**

### **1. Principes généraux**

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification.

Le montant non utilisé des subventions d'exploitation est aussi inscrits, le cas échéant.

### **2. Utilisation des fonds dédiés (immobilisations amortissables)**

(article 132-3 du rgt ANC 2018-06)

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- Les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini.

## F- Provisions pour risques et charges

### 1. Principes généraux

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'évènements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

### 2. Indemnité de fin de carrière

La convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile prévoit le versement d'une indemnité due en cas de départ volontaire ou de mise à la retraite dans les conditions légales.

Compte tenu de l'ancienneté moyenne du personnel, les engagements liés à ces indemnités au 31 décembre 2020 sont évalués à 257 736 €.

Cette provision prend en compte différents critères suivants :

Convention collective applicable	<b>BAD</b>
Âge légal de départ en retraite retenu	<b>65 ans</b>
Taux d'actualisation	<b>1.5%</b>
Table de mortalité	<b>INSEE 2015-2017</b>
Hypothèses de turnover	<b>Age du salarié</b>
Indice d'évolution des rémunérations	<b>1% constant</b>
Taux de charges sociales et fiscales	<b>40% pour les non-cadres 45% pour les cadres</b>
Taux de rotation	<b>1% cadres et 2% pour les non-cadres</b>

<b>Montant de l'engagement total</b>	<b>257.736 €</b>
--------------------------------------	------------------

La Fédération a décidé de provisionner ce montant dans ses comptes

### 3. Autre provision pour risques et charges

En vertu du principe de prudence il a été constitué une provision pour couvrir toutes les charges et les risques ayant un degré suffisant de probabilité au 31 décembre 2020. Le détail de cette provision est indiqué dans la partie « Tableau de variation des provisions ».

## G- Cotisations

(Article 142-1 du rgt ANC 2018-06)

Les cotisations appelées par la fédération sont mixtes. La cotisation statutaire par association qui est sans contrepartie et les cotisations avec contrepartie qui permettent d'assurer les charges de la Fédération et le coût de fonctionnement des services communs au réseau départemental. Le tarif horaire de 1,76 € par heure facturée avait été déterminé selon le volume d'activité arrêté lors du Conseil d'Administration du 19 novembre 2019.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'appel à cotisation.

AUDIT ATLANTIQUE POITOU-CHARENTES  
Société de commissariat aux comptes

## **H- Contributions volontaires en nature**

La valorisation du bénévolat et des contributions volontaires, effectuées à titre gratuit, dont bénéficie la fédération correspondent à des tâches administratives, de terrain, d'accompagnement, de lien social, membres du CA...

Si le nombre d'acteurs bénévoles intervenant à travers nos 45 associations de la Fédération Départementale ADMR de la Vienne est connu, il est, à ce jour, impossible d'approcher avec suffisamment de fiabilité les heures effectivement mises à disposition de la Fédération et donc, de valoriser ces contributions volontaires en nature. En effet, certains bénévoles interviennent à titre tout à fait régulier, d'autres plus ponctuellement et les derniers de façon épisodiques, en fonction des besoins locaux de nos structures et de nos entités.

La Fédération a décidé de ne pas valoriser les contributions volontaires en nature pour les raisons évoquées ci-dessus.

## **5. Changements comptables**

### **A- Changement de réglementation comptable**

L'entité a appliqué au 1er janvier 2020 les nouveaux règlements comptables suivants :

- Le règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations ;
- Le règlement N° 2019-04 de l'ANC du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le chapitre II du titre I du livre V du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ces règlements comptables sont d'application rétrospective et ont principalement impacté dans leur mise en œuvre, outre la présentation générale des comptes annuels applicable à toute personne morale de droit privé à but non lucratif, les postes suivants du bilan et du compte de résultat de l'Association/la fédération :

- Les Fonds propres
- Les fonds reportés et dédiés
- La quote-part de subvention virée au résultat

Les autres impacts de l'application des règlements ANC sur la présentation du bilan résultent essentiellement des reclassements liés à la modification du plan de comptes (comptes supprimés, reclassés).

### **B- Autres changements comptables**

#### **1. Changement à l'initiative de l'entité**

Néant

## 2. Changement d'estimation

Néant

## 3. Correction d'erreur

Néant

## Informations relatives aux postes du bilan

### 1. Actif Immobilisé

#### Valeur brute

Rubriques	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				0
- Donations temporaires d'usufruit				0
- Concessions brevets licences marques logiciels	75 572	15 669	7 858	83 383
- Immobilisations incorporelles en cours				0
- Avances et acomptes				0
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>75 572</b>	<b>15 669</b>	<b>7 858</b>	<b>83 383</b>
- Terrains	80 000			80 000
- Constructions sur sol propre	899 802			899 802
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.	688 029	27 261	2 468	712 821
- Installations techniques, matériel et outillage	37 000	9 080		46 080
- Installations générales, agencements aménag. divers				0
- Matériel de transport	98 666	34 797		133 463
- Matériel de bureau et informatique mobilier	512 918	87 673	15 424	585 167
- Emballages récupérables et divers				0
- Immobilisations corporelles en cours				0
- Avances et acomptes				0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 316 415</b>	<b>158 810</b>	<b>17 892</b>	<b>2 457 334</b>
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				0
- Autres participations	72 000			72 000
- Autres titres immobilisés	6 966	1 255	3 800	4 421
- Prêts et autres immobilisations financières	50 000		10 000	40 000
<b>Immobilisations financières</b>	<b>128 966</b>	<b>1 255</b>	<b>13 800</b>	<b>116 421</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 520 953</b>	<b>175 735</b>	<b>39 550</b>	<b>2 657 138</b>

## Amortissement

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				0
- Donations temporaires d'usufruit				0
- Concessions brevets licences marques logiciels	72 263	6 889	7 858	71 295
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>72 263</b>	<b>6 889</b>	<b>7 858</b>	<b>71 295</b>
- Terrains	0	0	0	0
- Constructions sur sol propre	104 031	30 080		134 111
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.	54 164	45 955	41	100 078
- Installations techniques, matériel et outillage	3 006	4 374		7 380
- Installations générales, agencements aménag. divers				0
- Matériel de transport	71 474	16 383	0	87 857
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	390 432	71 067	15 424	446 075
- Emballages récupérables et divers				0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>623 107</b>	<b>167 859</b>	<b>15 465</b>	<b>775 502</b>
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Général</b>	<b>695 371</b>	<b>174 749</b>	<b>23 323</b>	<b>846 796</b>

## 2. Tableau es filiales et participations

Filiales et Participations	Capitaux propres (2020)	Quote-part du capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos (2020)
Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- SCI Maison des services à domicile du Loudunais	24.067 €	45%	-7.463 €

### 3. Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	72 000	72 000	
Prêts	40 000	10 000	30 000
Autres	4 421	4 421	
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances clients et comptes rattachés	1 589 044	1 578 486	10 558
Créances reçues par legs ou donations		0	
Autres	832 167	676 377	155 790
Charges constatées d'avance	585 160	585 160	
<b>Total</b>	<b>3 122 792</b>	<b>2 926 444</b>	<b>196 348</b>

### 4. Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	1 589 044
Personnel - produits à recevoir	37 936
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	794 231
Disponibilités - produits à recevoir	
<b>Total</b>	<b>2 421 210</b>

### 5. Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	585 160		
<b>Total</b>	<b>585 160</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 6. Tableau des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Fonds associatifs sans droit de reprise	23 551	-23 551	0				0
Fonds propres sans droit de reprise			0				0
Fonds associatifs avec droit de reprise	766 111		766 111	91 686			857 797
Fonds propres avec droit de reprise			0				0
Ecarts de réévaluation sur biens sans droit de reprise			0				0
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise			0				0
Ecarts de réévaluation			0				0
Réserves	1 524 862	79 408	1 604 270	11 363			1 615 634
Réserves CFO		242 080	242 080				242 080
Réserves CS	89 105		89 105	-192 872			-103 767
Réserves pour investissement	321 487	-321 224	263				263
Report à nouveau		202 906	202 906				202 906
Report à nouveau fonds de solidarité	116 701		116 701	-29 782			86 919
Report à nouveau CFO			0	-2 772			-2 772
Report à nouveau projet asso	128 003		128 003	-40 641			87 362
Excédent ou déficit de l'exercice	-163 018		-163 018	163 018	541 951		541 951
<b>Situation nette</b>	<b>2 806 802</b>	<b>179 619</b>	<b>2 986 421</b>	<b>0</b>	<b>541 951</b>	<b>0</b>	<b>3 528 373</b>
Fonds propres consommables			0				0
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	371 780	-179 619	192 161		99 684	28 203	263 642
Subventions d'investissement			0				0
Provisions réglementées			0				0
Droit des propriétaires - Comodat			0				0
	<b>3 178 582</b>	<b>0</b>	<b>3 178 582</b>	<b>0</b>	<b>641 635</b>	<b>28 203</b>	<b>3 792 015</b>

## A- Impacts de l'application des nouveaux règlements

### a. Tableau de retraitement des subventions d'investissement

Lors de la première application du règlement ANC n° 2018-06, l'entité a procédé à un retraitement de manière rétrospective des subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables figurant à la clôture de l'exercice précédent dans le compte 1311. Ces subventions représentaient un total de 262.700 € au 31/12/2019.

Les quotes-parts de ces subventions d'investissement qui auraient été virées au résultat du ou des exercices antérieurs font l'objet d'une comptabilisation en compte « Réserves réglementées suite subventions d'investissement » pour un montant de 179.619 €.

	A l'ouverture de l'exercice	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		
	Montant global	Montant nominal global (compte 131 ou 138)	Quotes-parts qui auraient dû être virées au résultat d'exercices antérieurs (via RAN et compte 139)	Montant global restant à virer au résultat
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	371 780	371780	99 638	192 160

### b. Tableau des subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :						
	Affectés à des biens non renouvelables					
	Affectés à des biens renouvelables	371 780	-135 729	236 051	99 683	335 734
<b>TOTAL</b>		<b>371 780</b>	<b>-135 729</b>	<b>236 051</b>	<b>99 683</b>	<b>335 734</b>
Quotes-parts virées au résultat :						
	Affectés à des biens non renouvelables					0
	Affectés à des biens renouvelables		43 889	43 889	28 203	72 092
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>43 889</b>	<b>43 889</b>	<b>28 203</b>	<b>72 092</b>

## 7. Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<b>Subvention d'exploitation</b>	<b>133 804</b>	<b>58 273</b>	<b>37 180</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>154 897</b>	<b>0</b>
ARS - Formation	41 384					41 384	
ARS - CLACT	9 091					9 091	
ARS - Outils de coordination	29 455					29 455	
ARS - QVT	30 578	50 000	13 884			66 694	
ARS - Stock EPI & atelier prévention	0	8 273				8 273	
ARS - Fonds de restructuration	23 296		23 296			0	
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>	<b>0</b>	<b>39 519</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>39 519</b>	<b>0</b>
HA - CFPPA	0	39 519				39 519	
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Projet ou catégorie de projet A						0	
<b>TOTAL</b>	<b>133 804</b>	<b>97 792</b>	<b>37 180</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>194 416</b>	<b>0</b>

## 8. Tableau de variation des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					0
Garanties données aux clients					0
Pertes sur marchés à terme					0
Amendes et pénalités					0
Perte de change					0
Charges sur legs ou donations					0
Pensions et obligations similaires	287 573	0	29 837		257 736
Restructurations					0
Impôts					0
Charges à répartir sur plusieurs exercices					0
Autres provisions pour risques et charges	54 182	0	0	0	54 182
<b>TOTAL</b>	<b>341 755</b>	<b>0</b>	<b>29 837</b>	<b>0</b>	<b>311 918</b>

## 9. Charges à payer

### Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)		0		
Autres emprunts obligataires (*)		0		
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :		0		
- à 1 an au maximum à l'origine		0		
- à plus de 1 an à l'origine	798 203	207 262	355 991	234 950
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	789 263	789 263		
Dettes des legs et donations		0		
Dettes fiscales et sociales	1 306 343	1 306 343		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes (**)	<b>1 953 831</b>	1 953 831		
Produits constatés d'avance	164 126	126 530	37 596	
<b>TOTAL</b>	<b>5 011 766</b>	<b>4 383 229</b>	<b>393 587</b>	<b>234 950</b>

## Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	175 152
Personnel - congés à payer	540 886
Personnel - autres charges à payer	176 178
Organismes sociaux à payer	551 989
Etat charges a payer	37 290
Autres charges à payer	1 953 831
<b>Total</b>	<b>3 435 327</b>

## Informations relatives aux postes du compte de résultat

### 1. Ventilation des produits

ACTIVITES	N
Services aux associations	3 978 086
Service de soins infirmiers à domicile / ESA	5 796 797
Service TISF	719 002
Service Famille Gouvernante	93 329
Centre de Santé Polyvalent - Mauprévoir	92 753
Centre de Formation	84 004
Espace de l'Auxance	58 209
Téléassistance / Mandaire & Autres	22 107
<b>Total</b>	<b>10 844 288</b>

### 2. Composition du résultat financier

	Charges	Produits
<b>Charges</b>		
Intérêts d'emprunts		
Intérêts des emprunts et dettes	15 605	
<b>Produits</b>		
Autres intérêts et produits assimilés		
Autres produits financiers		1 463
<b>TOTAL</b>	<b>15 605</b>	<b>1 463</b>

### 3. Composition du résultat exceptionnel

	Charges	Produits
<b>Charges</b>		
Sur opérations de gestion		
Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	45	
Sur opérations en capital		
Autres charges exceptionnelles	1 859	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Produits</b>		
Sur opérations de gestion		
Produits s/ opération de gestion		1 021
Sur opérations en capital		
Q-P subventions d'investissement virée au résultat		28 203
Autres produits exceptionnels		1 721
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL</b>	<b>1 904</b>	<b>30 945</b>

## Autres informations

### 1. Effectifs

	Hommes	Femmes	Total	Effectif Equivalent Temps plein
Cadres	4	19	23	20
Employés	3	51	54	51
Ouvriers	1	110	111	95
Contrat emploi solidarité			0	
Contrat de qualification	1	1	2	2
Contrat retour emploi			0	
Contrat initiative emploi			0	
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>181</b>	<b>190</b>	<b>168</b>

### 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'est élevée à 162.906 €.

### **3. Litiges en cours**

L'association est en litige avec une salariée. La cour d'appel de Poitiers a rendu un arrêt en date du 3 juillet 2019 dans lequel elle demande l'expertise d'un médecin et renvoie à une audience prévue en 2021.